


Au vu du contexte sanitaire lié à la propagation du coronavirus, les modalités d'organisation et d'évaluation des unités d'enseignement ont pu, dans différentes situations, être adaptées ; ces éventuelles nouvelles modalités ont été -ou seront- communiquées par les enseignant-es aux étudiant-es.

5 crédits	45.0 h + 10.0 h	Q1
-----------	-----------------	----

Enseignants	Moreau Thierry ; Vandermeersch Damien ;
Langue d'enseignement	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés	Le cours analyse dans un premier temps la définition et la démarche du droit pénal ainsi que ses rapports avec les autres branches du droit (au niveau interne, international, européen). L'accent est ensuite mis sur les sources du droit pénal, leur interprétation de la loi pénale ainsi que le champ d'application de la norme dans l'espace et le temps. L'étude porte également sur les classifications des infractions, leurs conditions d'existence (élément légal, matériel, moral) et le sujet de l'infraction. Le fondement, les caractéristiques et les fonctions de la peine sont examinés, de même que la mesure, les modalités et l'exécution de celle-ci. Les mesures de sûreté et les conséquences civiles de l'infraction sont analysées. Une introduction au droit des conflits armés et au droit international humanitaire est également effectuée. Des perspectives éventuelles de réforme et des aspects pertinents de droit comparé sont envisagés. L'enseignement magistral peut être, le cas échéant, complété selon les besoins de l'enseignement par d'autres méthodes pédagogiques. Le syllabus doit être fourni au début du semestre d'enseignement, dès la deuxième année de la nomination du titulaire. Un recueil de textes est également fourni aux étudiants. 12 heures d'exercices pratiques obligatoires permettent à l'étudiant de développer une approche pratique de la matière. Les séances sont préparées par l'étudiant. Les prestations de celui-ci sont évaluées par l'assistant. Le titulaire veille, en concertation avec le président du département, à la cohérence et à la bonne articulation entre les exercices pratiques et le cours magistral, en ce compris quant à l'évaluation.
Acquis d'apprentissage	<p>L'enseignement assure la formation de base en droit pénal et vise à amener l'étudiant à maîtriser les règles qui régissent le droit pénal belge et à lui permettre de les appliquer à des cas concrets. L'étudiant est invité à développer une réflexion critique et constructive quant aux questions qui se posent dans la société et aux réponses que le droit pénal y apporte. Au terme du cours, il sera familiarisé avec les rapports que le droit pénal entretient avec les droits de l'homme et les autres branches du droit. Il sera également rendu sensible à l'éclairage qu'offre le droit comparé.</p> <p>1</p> <p>-----</p> <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Modes d'évaluation des acquis des étudiants	<p><b>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</b> L'examen est composé de trois parties pour les étudiants qui suivent également les exercices pratiques :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une des préparations réalisées par l'étudiant avant le cours en présentiel qui est tirée au sort lors du dernier cours</li> <li>- Un travail dans le cadre des exercices pratiques</li> <li>- Un examen écrit</li> </ul> <p>Pour les étudiants qui ne suivent pas les exercices pratiques, l'examen ne comporte que deux parties.</p>
Méthodes d'enseignement	<p><b>En raison de la crise du COVID-19, les informations de cette rubrique sont particulièrement susceptibles d'être modifiées.</b> Chaque cours en présentiel est précédé d'un travail de préparation à déposer sur moodle la veille du cours. Une de ces préparations sera tirée au sort lors du dernier cours et constituera une question de l'examen.</p> <p>Lors des cours en présentiel, l'accent est mis sur les questions des étudiants suite à leur travail de préparation, sur les aspects les plus compliqués de la matière et sur des casus en vue de mobiliser en pratique la théorie étudiée lors de la préparation.</p> <p>L'interactivité entre les enseignants et les étudiants est essentielle pour faire du cours un temps aussi intéressant qu'agréable.</p>
Contenu	Le cours a pour objet le droit pénal général. Il comprend trois parties : l'infraction, l'auteur et la peine.
Ressources en ligne	Un ouvrage sert de support principal. Il est mis à jour chaque année et l'étudiant est invité à acquérir la dernière version car la matière est très changeante. L'ouvrage est le suivant : Th. Moreau et D. Vandermeersch, <i>Éléments de droit pénal</i> publié chez La Chartre. Par ailleurs, des ppt sont déposés sur moodle.

Faculté ou entité en charge:	BUDR
------------------------------	------

<b>Programmes / formations proposant cette unité d'enseignement (UE)</b>				
Intitulé du programme	Sigle	Crédits	Prérequis	Acquis d'apprentissage
Mineure en droit (accès)	LADRT100I	5		
Bachelier en droit	DROI1BA	5		